



En application de l'article R.123-12 du Code de l'Environnement, il appartient au conseil municipal de Confolens, situé dans un rayon de 6 km autour de l'installation projetée, à donner son avis sur cette demande.

Argumentaire :

Confolens est une ville d'Histoire qui possède un patrimoine bâti exceptionnel qui a entraîné l'instauration le 03 juillet 1995 d'une ZPPAU (Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain) autour du centre ancien de Confolens et des rives de la Vienne. Elle possède aussi un patrimoine naturel remarquable à préserver.

La commune de Confolens est une cité connue et reconnue.

Soucieuse d'accroître sa notoriété et la fréquentation de son Cœur de Ville elle s'est engagée dans une politique affirmée de labellisation et a obtenu les labels les plus connus et les plus porteurs dont

- Le label *Petite cité de caractère* qui est décerné aux petites communes dotées d'un bâti architectural de qualité et cohérent et qui s'engagent à entretenir leur patrimoine et à le mettre en valeur auprès des habitants et des visiteurs
- Le label *Ville / village fleuri* qui est décerné chaque année par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris à l'issue d'un concours prenant en compte certains critères comme le patrimoine paysager et végétal, le fleurissement, le respect de l'environnement et le cadre de vie. Une 2^{ème} fleur a été attribuée en 2020 à Confolens
- Le label « Ville ou Pays d'Art et d'histoire » qui est attribué par le Ministre de la Culture aux communes qui s'engagent dans une politique de sensibilisation des habitants, des visiteurs et du jeune public à la qualité du patrimoine, de l'architecture et du cadre de vie
- Confolens est une des rares communes de Charente à avoir deux distinctions au Guide Vert Michelin : une pour Confolens intra-muros et une pour le village de Saint-Germain de Confolens.

La Ville de Confolens, petite cité de caractère, est aussi une cité de confluences culturelles. Outre le festival Danses et Musiques du Monde organisée par l'association « Festival de Confolens, arts et traditions populaires du monde », la ville et ses partenaires proposent à leurs habitants et à des milliers de visiteurs une offre culturelle riche et diversifiée.

Afin d'accroître sa fréquentation elle a mis en œuvre également une politique de communication dynamique.

Confolens a fait du développement touristique une de ses priorités. Cette ambition est partagée par la Communauté de Communes de Charente Limousine qui a identifié parmi les 4 enjeux du projet d'aménagement et de développement durables (projet de territoire) du PLUI du Confolentais approuvé le 09 mars 2020 le DÉFI 3 « Positionner le patrimoine au cœur du développement touristique » avec Confolens comme pôle touristique structurant ».

Avis de la commune :

Soucieux de préserver son patrimoine et ses paysages qui influent beaucoup sur l'attractivité de Confolens et de la Charente Limousine, le Conseil Municipal de Confolens, même s'il est attaché au développement des énergies renouvelables en accueillant sur son territoire des centrales hydrauliques, deux parcs photovoltaïques et une unité de méthanisation se **prononce, à l'unanimité**

AR PREFECTURE

016-200054047-20201012-2020_10_12_03-DE
Reçu le 15/10/2020

défavorablement sur l'exploitation d'un parc éolien composé de 3 aérogénérateurs sur la commune de Saint-Maurice des Lions aux motifs suivants :

- les impacts paysagers engendrés par les éoliennes sont minimisés dans le dossier « Volet Paysager ». Elles seront visibles de plusieurs endroits de la commune notamment du château de Saint-Germain de Confolens, des églises Saint-Barthélémy et Saint-Maxime, des entrées de ville, des bords de Vienne (aire des Roches Bleues, etc.) et du train touristique.
- les projets éoliens prolifèrent en Charente Limousine : 1 parc existant et trois autres parcs sur le territoire d'étude ont été accordés ou sont en construction à Brillac, Champagne Mouton et Nieul. De plus 7 projets avec avis de l'Autorité environnementale viendront peut-être compléter le « pôle » éolien en formation à l'est du territoire : Alloue, Saint-Claud/Les Navarros, Hiesse, Pleuville, Saulgond, Saint-Laurent-de-Céris et Turgon. Les impacts paysagers de tous ces projets vont être préjudiciables notamment en termes d'attractivité touristique.

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 13 octobre 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

